Difficultés financières suite à un arrêt de travail



- Le salarié peut prétendre à une **aide financière exceptionnelle** pour venir **compenser une perte de salaire**. Elle est soumise à condition de ressources et étudiée en commission.
- Cette demande ne peut se faire en ligne, il faut être accompagné par une assistante sociale qui nous adressera une évaluation sociale.
- Plus d'infos sur ameli.fr



